

# Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Département d'Ille-et-Vilaine**

**Hôtel du Département**

**1 avenue de la Préfecture**

**CS 24218 35042 RENNES cedex**

Représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Luc CHENUT, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente n° en date du 18 novembre 2024,

Ci-après dénommé « Le Département »

D'une part

**ET**

**Vallons de Haute Bretagne Communauté**

**Parc d'activités des Landes**

**12 rue Blaise Pascal**

**35580 GUICHEN**

Représentée par Monsieur Thierry Beaujouan, agissant par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020,

D'autre part

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023.

### **Préambule** :

La présente convention a pour but d'établir des objectifs communs entre les parties, et les rôles de chacun, pour contribuer au développement de la lecture publique.

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont organisées et financées par la collectivité ou le groupement dont elles relèvent (article L 310-1 du code du patrimoine). La signature du présent document permet aux bibliothèques locales d'accéder aux services de la médiathèque départementale. Ce partenariat se fait au bénéfice des bibliothèques municipales lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'a pas la compétence totale sur ces établissements.

Le Département n'a pas vocation à promouvoir ou développer un modèle de réseau de bibliothèques. Il vise à favoriser l'adaptation des services au territoire, aux besoins, au contexte et choix locaux. Il tend à préserver les services aux publics existants lorsque ceux-ci participent des objectifs visés.

### Projet départemental

Le Département a inscrit ses orientations en matière de lecture publique dans le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 qui fixe trois priorités pour le développement de la lecture publique :

1. S'engager à développer la contribution de la médiathèque départementale dans la démarche « développement durable » de la collectivité et s'engager à valoriser et accompagner les actions des bibliothèques de son réseau.

Les contributions des bibliothèques aux enjeux du développement durable doivent être davantage rendues visibles et être développées. Ainsi la lecture publique sera plus intégrée dans les démarches transversales et la lecture publique intégrera, elle aussi, les objectifs et indicateurs des autres politiques dans ces domaines (plan carbone, transport et mobilité, achat public...). Les actions ou projets contribuant aux enjeux environnementaux doivent tout particulièrement faire l'objet d'une valorisation et d'un partage pour penser des services plus responsables.

2. S'engager à poursuivre l'accompagnement du développement du rôle social et éducatif des bibliothèques en s'appuyant sur les travaux issus de l'Agenda 2030

La réduction des inégalités est un objectif majeur dans notre société en transition. Les plus fragiles seront les plus impactés par les changements. Si les bibliothèques en Ille-et-Vilaine progressent largement dans ce domaine, le développement des services aux publics prioritaires doit permettre de contribuer plus fortement aux objectifs départementaux, avec une meilleure prise en compte des dimensions sociales et environnementales. Il s'agira de travailler avec les bibliothèques dans les

domaines de l'accessibilité au sens large (handicap, bâtiments, horaires d'ouverture...), de l'inclusion, de l'éducation, de l'innovation et de la participation citoyenne, du développement de partenariats avec les acteurs de la vie sociale notamment, de la médiation scientifique...

3. S'engager à consolider la structuration du territoire et les coopérations existantes en intégrant les éléments de démarche « développement durable »

Les coopérations et mutualisations construites ces dernières années avec la montée en puissance des réseaux de bibliothèques ont contribué au développement des offres de services à l'utilisateur. La médiathèque départementale poursuivra cette dynamique d'accompagnement pour garantir sa pérennité en contribuant à la réalisation des schémas intercommunaux de développement de la lecture publique, en étant force de proposition en matière de politique documentaire concertée, en prenant en compte les spécificités des territoires dans l'élaboration de la desserte documentaire, en soutenant une offre numérique inclusive et responsable et à l'aide de son dispositif d'aide à l'emploi en bibliothèque. La médiathèque départementale utilisera notamment les travaux de l'Agenda 2030 en support.

Pour ces trois engagements départementaux, tous les volets d'intervention de la médiathèque départementale seront concernés et pourront être mobilisés pour aider les bibliothèques : la formation, la politique documentaire et la desserte, le prêt d'outils et l'animation, le conseil et l'ingénierie. Mais les objectifs communs devront fixer des priorités et phaser les déroulés.

## Projet de l'établissement public de coopération intercommunale/des communes

Vallons de Haute Bretagne Communauté, au titre de la compétence facultative « Développement culturel - Lecture publique », coordonne le réseau des bibliothèques municipales, associatives et communautaire.

Les objectifs du réseau de bibliothèques sont :

- Favoriser l'égalité d'accès à la lecture publique et à la culture sur l'ensemble du territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- Favoriser le développement et la visibilité des bibliothèques au cœur du territoire ;
- Renforcer les liens entre les bibliothèques et les acteurs socio-culturels du territoire ;
- Favoriser la coopération et la mutualisation entre les bibliothèques dans le but d'améliorer les services rendus aux publics et d'élargir leur impact.

En termes de collections, le réseau Bibliothèques des Vallons a pour objectifs de :

- Développer une offre de proximité attractive et régulièrement renouvelée, en adéquation avec les publics, l'environnement et les objectifs de l'autorité territoriale de chaque bibliothèque du réseau ;

- Développer à l'échelle du réseau une offre globale riche, réactive et complémentaire du niveau de proximité, en cohérence avec les objectifs de développement de lecture publique de Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- Développer des collections qui s'adressent à tous, et en particulier aux publics empêchés de lire ou éloignés de la lecture ;
- Développer, valoriser et faire connaître les collections, en particulier les collections spécialisées développées dans les bibliothèques.

Avec la rédaction d'un schéma d'accessibilité en 2020, Vallons de Haute Bretagne Communauté affirme sa volonté d'améliorer l'accessibilité des bibliothèques de son territoire.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 : LES OBJECTIFS

Suite à l'évaluation coconstruite de la précédente convention en 2023, après consultation des bibliothèques municipales du réseau de lecture publique, et en concertation avec la coordination intercommunale, les grands enjeux autour desquels nous établissons notre coopération sont les suivants :

### Enjeu de développement durable du réseau de bibliothèques

L'intérêt des bibliothécaires brétilien.nes pour cet enjeu avait déjà été constaté lors de la journée de la lecture publique départementale de 2022, consacrée à ce sujet. Les thématiques « bibliothèques vertes » et développement durable en bibliothèques rallient les professionnel.les du réseau des bibliothèques des Vallons qui ont énoncé les pratiques écoresponsables à faire évoluer prioritairement sur la période : utilisation du plastique pour l'équipement des livres, décarbonisation de l'achat des livres, adoption de pratiques numériques écoresponsables. L'enjeu mis en avant par le Département rejoint les projets politiques de l'EPCI et des communes. Notons également que des médiations sur le sujet existent déjà dans les bibliothèques et méritent d'être valorisées par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine (MDIV).

### OBJECTIF 1. Adopter des pratiques écoresponsables en réseau

#### Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Co-construire avec la MDIV une formation de territoire sur le sujet au profit des équipes bénévoles et salariées des quatorze bibliothèques
- Coordonner les outils et actions qui favorisent l'adhésion des équipes à de nouvelles pratiques.

#### Engagements du Département :

- Co-construire avec le réseau une formation de territoire de type formation-action permettant l'acquisition de connaissances et adopter des pratiques écoresponsables en réseau

Calendrier prévisionnel : 2025

## **OBJECTIF 2. Favoriser les transitions**

Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Articuler les démarches de développement durable en bibliothèque à celles entreprises par la communauté de commune.
- Sensibiliser les publics des bibliothèques par des actions ou des collections dédiées.

Engagements du Département :

- Promouvoir l'accès aux ressources MDIV développées spécifiquement sur ce sujet.
- Valoriser les actions des bibliothèques du réseau sur leurs pratiques écologiques et la sensibilisation des publics.

Calendrier prévisionnel : progressivement, dès signature de la convention

## Enjeu d'inclusion et rôle éducatif des bibliothèques

Le réseau de Vallons de Haute Bretagne Communauté est déjà impliqué dans des démarches d'accessibilité et d'inclusion : création de fonds Facile à lire (FAL), participation d'une partie des bibliothèques au Prix Facile à Lire Bretagne. Suite à la rédaction d'un schéma d'accessibilité, le réseau s'est doté de collections accessibles et a intégré le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques ». Après quelques années d'expérimentation, un questionnement sur l'évolution des fonds « Facile à lire » a émergé. La médiation des collections « Facile à lire » et « Lire autrement » auprès des publics isolés nécessitent actuellement un soutien renforcé de la Médiathèque départementale.

Face à la multiplication des écrans impactant le développement du langage chez le tout petit, le développement de la lecture s'impose comme un facteur d'égalité des chances. Les bibliothèques du réseau mettent déjà en place des actions, dont un prix des bébés lecteurs. La réflexion consiste à déterminer comment augmenter l'impact de ces actions et toucher un plus grand nombre de familles, en particulier celles qui ne fréquentent pas les bibliothèques.

L'inclusion numérique reste un enjeu fort du territoire en termes de développement d'une offre diversifiée : progression des accès à une connexion internet publique, acquisition de compétences numériques dans les équipes. Le jeu vidéo se développe dans une partie des bibliothèques du réseau : les professionnel.les ont un rôle à jouer pour faire découvrir, diversifier les pratiques et croiser les publics.

Enfin, parce que ce sont des lieux d'information accueillant tous les usagers, les bibliothèques sont des structures particulièrement favorables à l'éducation aux médias et à l'information (EMI), thématique qui trouve dans le réseau des bibliothèques des Vallons un écho important.

### **OBJECTIF 3. Donner une suite au Schéma d'accessibilité du réseau (2020)**

#### Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Evaluer les actions effectuées dans le cadre du schéma d'accessibilité et mettre en place en conséquence un nouveau plan d'action
- Poursuivre le groupe de travail et y associer la référente de territoire de l'antenne Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

#### Engagements du Département :

- Assurer la participation de la référente de territoire de l'antenne MDIV au groupe de travail afin d'apporter les ressources MDIV dans la durée

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

### **OBJECTIF 4. Donner une suite au projet Facile A Lire**

#### Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Evaluer la démarche Facile à lire sur le réseau et ajuster le déploiement des fonds
- Organiser avec la MDIV un temps de réflexion autour de la démarche Facile à lire

#### Engagements du Département :

- Organiser une demi-journée de réflexion autour des collections au 2<sup>me</sup> semestre 2024

Calendrier prévisionnel : 2024-2025

## **OBJECTIF 5. Favoriser le développement de la lecture dès le plus jeune âge**

### Engagement VHBC :

- Développer des actions hors les murs pour toucher les familles qui ne fréquentent pas les bibliothèques
- Développer les partenariats avec des structures scolaires, sociales, médico-sociales, et les structures petite enfance
- Sensibiliser les parents à l'importance de la lecture pour les enfants et les accompagner

### Engagements du Département :

- Répondre au besoin documentaire des bibliothèques pour la réalisation de leurs actions petite enfance – ANNEXE Desserte
- Faciliter l'accès aux ressources et actions de la MDIV sur la petite enfance et le public Assistant.es maternel.les
- Assurer l'échange d'informations entre le réseau et le CDAS de Guichen

Calendrier prévisionnel : à partir de 2025

## **OBJECTIF 6. Favoriser l'inclusion numérique et développer une pratique éthique du numérique**

### Engagement VHBC :

- Evaluer les besoins du territoire en regard de l'offre de service d'accès public à internet
- Favoriser l'acquisition de compétences numériques
- Mutualiser les compétences des bibliothécaires, favoriser le partage d'expériences
- Développer un fonds jeux vidéo et favoriser la diversité des pratiques et les croisements des publics

### Engagement du département :

- Favoriser l'implication des bibliothécaires aux actions et demandes sociales de l'Agence départementale (Acteur.trices du numérique, ASIP) 2024-25
- Préparer le dépôt d'une demande de Dons sur projet de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine en 2025 autour d'un fonds jeux vidéo favorisant la mixité des publics et l'information des parents.
- Construire avec les bibliothèques volontaires des temps d'information des publics sur les ressources numériques du Département
- Assurer l'échange d'informations entre le réseau de bibliothèques et le CDAS de Guichen

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

## **OBJECTIF 7. Investir la thématique de l'éducation aux média et à l'information en bibliothèque**

Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Développer l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les bibliothèques du réseau.

Engagements du Département :

- Co-construire avec le réseau une formation de territoire sur les actions, les services documentaires et numériques, visant à développer le regard critique sur l'information.

Calendrier prévisionnel : 2026-2027

## Enjeu de formation et de mutualisation des expériences sur le réseau

La précédente convention avait inscrit en 2018 l'enjeu d'instauration de nouveaux usages et de nouveaux services en bibliothèque en termes de tiers lieux, de participation des publics, d'espaces dédiés (animation, détente, coworking) et de numérique. Si aucune démarche de réseau ou accompagnement d'envergure de la Médiathèque départementale n'ont été programmés dans ce cadre, des projets ont néanmoins vu le jour, initiés par les bibliothèques : progression des espaces dédiés aux adolescent.es et à la petite enfance ; création de rendez-vous numériques ; diversification des thématiques d'action culturelle (écologiques, bien-être, sociétales, lab etc) ; accroissement de la participation des publics à leur bibliothèque ; généralisation du recours au jeu sous toutes ses formes. Porté.es par la nécessité de répondre à des attentes évolutives des habitant.es, les bibliothécaires du territoire ont réexprimé leur intérêt pour l'innovation. Il nous paraît important de reprendre cette thématique et de lui donner deux formes concrètes : un soutien de la Médiathèque départementale à la formation d'une part ; l'organisation par l'antenne Médiathèque départementale de temps d'échanges nécessaires à la capitalisation des expériences et des connaissances.

### **OBJECTIF 8. Expérimenter des nouveaux services et innover**

Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Etudier la possibilité de mettre en place des services innovants en fonction des besoins de la population
- Expérimenter des services innovants

Engagements du Département :

- Proposer des formations sur les services innovants en bibliothèque dans les plans annuels de formation de la Médiathèque départementale.
- Organiser une journée TransFaire à l'antenne MDIV de Pipriac sur le prêt d'objets et les nouveaux services en bibliothèque.

Calendrier prévisionnel : 2026-2027

## **OBJECTIF 9. Développer des temps de partage d'expérience et de pratiques**

### Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Participer aux temps d'échanges organisés par la MDIV
- Mutualiser les acquis de ces échanges auprès de l'ensemble du réseau

### Engagements du Département :

- Organiser des temps de partage d'expériences et de pratiques en petits groupe et sur des sujets d'actualité des bibliothèques

### Calendrier prévisionnel : progressivement, dès signature

## Enjeu de poursuite de la structuration du réseau

L'évaluation de la précédente convention relevait sur la période 2019-2022 une forte structuration autour d'actions bibliothéconomiques : circulation des documents, politique documentaire, fonds communs mais aussi, depuis plus longtemps, autour de l'action culturelle.

La période 2024-2028 verra l'aboutissement du travail sur la politique documentaire de réseau. Ce sera également le temps d'un nouveau chantier pour l'EPCI, celui de la rédaction d'un Schéma de Développement de la Lecture Publique Intercommunal, préconisé par la loi Bibliothèques<sup>1</sup>. Il recensera la stratégie de développement de la lecture publique et les moyens qui lui sont affectés.

Afin de mieux accompagner le réseau des bibliothèques des Vallons dans ses travaux de structuration, l'antenne médiathèque départementale de Pipriac propose des solutions qui permettront une fluidification des échanges, une desserte plus proche des besoins et une attention particulière portée aux « petites » bibliothèques.

## **OBJECTIF 10. Finaliser la politique documentaire**

### Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Assurer la mise en place de la politique documentaire concertée

### Engagements du Département :

- Accompagner la mise en place de la politique documentaire : aide méthodologie, aide à la participation collaborative des bibliothécaires.

---

<sup>1</sup> Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, promulguée le 21 décembre 2021.

- Accompagner la réalisation d'une évaluation
- Proposer l'accompagnement collectif des bibliothèques qui ont un projet de classement par centres d'intérêt

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

#### **OBJECTIF 11. Rédaction d'un schéma de développement de la lecture publique intercommunal**

Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Piloter la démarche de rédaction d'un schéma de développement de la lecture publique intercommunal en collaboration avec les bibliothèques du réseau et en incluant les communes qui ne disposent pas de bibliothèque : état des lieux et diagnostic, définition de la stratégie, déclinaison opérationnelle et adoption.

Engagements du Département :

- Accompagner le recensement des besoins des habitant.es des communes sans bibliothèque : Loutehel, Bovel, Les Brulais, Comblessac, Saint-Séglin
- Aider au diagnostic par le traitement ou la mise à disposition de ses ressources statistiques
- Organiser une réunion de sensibilisation des élu.es du territoire aux enjeux de la loi Bibliothèque 2021 et sur l'Aide à l'emploi du Département - 2024
- Mettre en place un accompagnement ciblé pour les petites bibliothèques qui en ont besoin, en collaboration étroite avec la coordination du réseau.

Calendrier prévisionnel : 2026-2028

#### **OBJECTIF 12. Adopter un mode de fonctionnement favorisant davantage de concertation entre les collectivités territoriales du territoire en charge de la lecture publique**

Engagements de Vallon de Haute Bretagne Communauté :

- Intégrer la référente territoire de l'antenne MDIV de la manière suivante : invitation aux réunions de réseau selon la pertinence des sujets, participation aux groupes de travail, information régulière sur les projets et problématiques des bibliothèques du réseau.

Engagements du Département :

- Assurer la participation active de la référente de territoire de l'antenne MDIV aux réunions régulières du réseau, selon les modalités prévues par l'EPCI
  - Mettre en place une desserte proche des besoins et attentes différenciées des bibliothèques.
- ANNEXE
- Accompagner le projet de nouvelle médiathèque municipale à Saint-Senoux

- Clarifier l'accès des bibliothèques de Guichen-Pont Réan aux services de la MDIV, en collaboration avec la coordination du réseau.

Calendrier prévisionnel : dès signature

## **ARTICLE 2 : SUIVI ET EVALUATION**

Un calendrier de suivi sera établi conjointement par les parties pour déterminer les étapes de suivi de la convention et fixer des temps d'échanges réguliers définis en concertation pour examiner l'état d'avancement des engagements et les faits marquants.

## **ARTICLE 3 : PRET D'OUTILS D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

*[Article réservé aux établissements publics de coopération intercommunale qui disposent de la compétence pour emprunter les outils d'animation pour l'ensemble des bibliothèques du territoire]*

## **ARTICLE 4 : COMMUNICATION**

De manière générale, les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisations de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

1. Le territoire s'engage à faire insérer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur les principaux supports de communication envisagés relatifs aux objectifs communs (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites Internet...).
2. Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition du territoire pour tout conseil en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique.
3. Si le territoire sollicite le Département pour l'écriture d'un éditorial (ou équivalent pour un programme) ou pour la présence d'un.e élu.e à une conférence de presse ou journée d'ouverture ou de clôture d'une manifestation, elle s'engage à le faire dans des délais raisonnables : plus de trois semaines avant la date limite de retour ou avant l'événement.
4. Si le territoire produit un document écrit ou audiovisuel (programme, affiche...) relatif à la manifestation, elle s'engage à en faire parvenir plusieurs exemplaires au Département.

## **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et est conclue jusqu'au 31 décembre 2028, dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2023-2028.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, et après épuisement des voies amiables, la présente convention pourra être dénoncée dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la structure n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé valant mise en demeure.

#### **ARTICLE 7 : LITIGES**

Les éventuels litiges touchant à l'application de la présente convention, et après épuisement de toutes les voies amiables seront soumis au Tribunal administratif de Rennes.

ANNEXE :

Modalités de la desserte documentaire départementale établies dans le cadre de cette convention

Fait à ....., en 3 exemplaires originaux, le.....

**Le Président de l'établissement public de  
coopération intercommunale**

**Le Président du Conseil départemental**

**Thierry BEAUJOUAN**

**Jean-Luc CHENUT**

ANNEXE DESSERTE MDIV du réseau es médiathèques de VHBC

<p><b>Tronc commun</b></p> <p>Socle de base proposé à toutes les bibliothèques conventionnées</p>	<p><b>1 échange par an et par bibliothèque</b></p> <p><b>Accès à tous les fonds</b> (sauf mention contraire sur certains fonds)</p> <p><b>Livraison des réservations</b> : 150 documents réservables maximum livrés avec une fréquence tous les 15 jours</p> <p><b>Accès aux bouquets de ressources numériques</b> (hors Rennes Métropole)</p>	<p><b>Outils d'animation :</b></p> <p>Accès à l'ensemble du catalogue</p> <p>2 prêts de tapis de lecture par an et par bibliothèque maximum (durée : 1 mois)</p> <p>« Nouveautés » : 1 prêt par an et par bibliothèque maximum</p> <p><b>Formations</b> : accès au catalogue et aux formations de territoire co-construites</p>
<p><b>Adaptations territoriales définies entre l'antenne MDIV de Pipriac et VHBC</b></p>	<p><b>1 échange par an et par bibliothèque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Date est programmée</li> <li>• On emprunte « selon son besoin » parmi les suivants : livres, CD, DVD - « selon les modalités d'accès » les documents des fonds spécifiques</li> </ul> <p><b>2me échange :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possible sur demande de la bibliothèque en septembre de chaque année pour l'année suivante. En 2024 : 4 échanges supplémentaires seront proposés après signature de la présente convention.</li> <li>• Conditions d'emprunt identiques au 1er</li> </ul> <p><b>Emprunts de 50 max :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur rendez-vous (un appel téléphonique suffit) : livres, CD, DVD et fonds spécifiques, selon modalités d'accès</li> </ul> <p><b>Livraison</b> des réservations sur point unique au Chorus (Val d'Anast)</p>	<p><b>Outils de l'antenne :</b> tablettes, Kami [...]</p>

